

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 AOUT 2016 n° 37/2016

DATE DE CONVOCATION : 5 août 2016

REGIE DE RECETTES n° 22 108 « CCAS » : FIXATION DES TARIFS

L'an deux mille seize et le neuf août à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

17 membres présents : Claude CODORNIU, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Christine CHORIN MONIE, Bénédicte FOURCAULT, Carole SARDA, Sébastien GARCIA, Cédric LIGNON, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Rémy FABRE, Valérie LAGUIERCE.

2 procurations : Jean-Luc MOREL à Martine ROUBY, Virginie GALLAND à Claude CODORNIU.

Secrétaire de séance : Martine ROUBY.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	16
Présents ou représentés :	19	Abstention :	3
Votants :	19	Contre :	0

Vu la délibération n°36/2016 du 9 août 2016 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits du CCAS,

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de la régie de recettes « CCAS » comme indiqué ci-après :

Les tarifs indiqués ci-après s'entendent en euros et TTC

Les inscriptions aux activités :

Atelier mémoire : 3 € la séance par personne.

Le Conseil Municipal

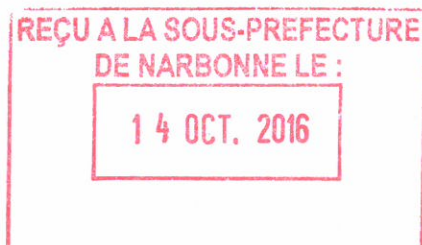
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Claude CODORNIU

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture

De Narbonne, le 14/10/16 et de sa publication le 14/10/16